

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, en Mairie de Villevieille, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 9

Votants : 12

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Jean REVERSAT,

Saussines : Gérard ESPINOSA, Michel GACHE, Pauline MIQUEL.

Sommières : Serge CODEMO, Patrick CAMPABADAL.

Villevieille : Christel MARTIN – GUIGNERY, Marc BERTHE, Philippe RENOU.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

- **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER (procuration à M. REVERSAT), Corinne PEYRARD, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Ombeline MERCEREAU (procuration à M. CAMPABADAL), Arlette SCHNEIDER (procuration à M. CODEMO), Jean-François LOUVET (suppléant).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Serge CODEMO.

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2022-09.01) APPROBATION DU RPQS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RELATIF A L'EXERCICE 2021

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités concernées doivent présenter un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif, destiné notamment à l'information des usagers.

Madame la Présidente présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif, relatif à l'exercice 2021.

Mme La Présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur ce rapport (pièce jointe).

Mise au vote :

Votants : 12

Votes pour : 12

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif relatif à l'exercice 2021 ;
- D'autoriser Mme la Présidente à en transmettre une copie aux préfectures du Gard et de l'Hérault ainsi qu'aux communes de Boisseron, Saussines, Sommières et Villevieille.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY



SIA VIDOURLE ET BÉNOVIE
AFFICHE LE

03 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2022

Application agréée E.legifra.com

99_DE-000-253003255-20220929-2022_09_01_